

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis No 15/78

Concerne: Demande de crédit de Frs. 14'415.-- pour l'achat de 250 chaises pour la salle communale.

Municipal responsable: M. Richard BADER

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous sollicitons votre accord pour l'achat de 250 chaises modèle No 2508/0 au prix de Frs. 62.-- pièce, moins un rabais de quantité de 7% selon la documentation et l'offre de la maison EMBRU.

En effet, après plus de trente ans de service, le mobilier de notre "Grande salle" n'assure plus les besoins que nous attendons de lui. Ces chaises en contreplaqué se décollent en maints endroits et leur remise en état nécessite de gros frais sans aucune garantie quant à leur solidité. D'autre part, elles ne sont pas pratique à remiser. Nous les conserverons pour les manifestations en plein air ou pour les louer aux sociétés locales qui en exprimeraient le désir.

Les nouvelles chaises seront pratiques, facile à empiler et demandant peu d'encombrement. En outre, elles peuvent être reliées les unes aux autres par un système de crochet bien étudié. Elles sont stables et offrent le maximum de sécurité, ce qui est nécessaire car les personnes de la gymnastique du 3ème âge les utiliseront pour leurs exercices, ce qu'elles ne peuvent faire avec les chaises actuelles du fait qu'elles se plient et n'offrent aucune stabilité.

Pour toute ces raisons et en conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

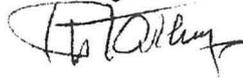
LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 15/78 concernant demande de crédit de Frs. 14'415.-- pour l'achat de 250 chaises pour la salle communale
- lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- d é c i d e
- 1/ d'approuver le préavis municipal No 15/78 concernant demande de crédit pour l'achat de 250 chaises pour la salle communale
 - 2/ d'accorder un crédit de Frs. 14'415.-- pour l'achat de 250 chaises pour la salle communale

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 novembre 1978 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Narbel-Blanchoud